

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, Pauline Frenette, directrice générale adjointe de la susdite municipalité :

**QUE :**

Le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le :

**LE LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00**

**À la salle paroissiale située au 429, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde**

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations en conformité avec l'article 956 du code municipal.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DE NOVEMBRE 2021.**



Pauline Frenette  
Directrice générale adjointe

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, Pauline Frenette, directrice générale adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le vingt-cinquième jour de novembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 25<sup>ième</sup> jour de novembre 2021.



Pauline Frenette  
Directrice générale adjointe